

Impression du Journal Besançon Votre Ville - Passation du marché

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Le marché pour l'impression du journal Besançon Votre Ville étant arrivé à expiration en décembre 1991, un appel d'offres a été lancé en septembre 1991 pour établir un nouveau marché applicable dès janvier 1992. Le choix s'est porté sur l'entreprise ROTO SUD.

Ce nouveau contrat est un marché à commandes mensuelles, mois de juillet et août exceptés, soit dix numéros pour l'année 1992. Il sera renouvelable par tacite reconduction sans que sa durée totale puisse excéder cinq ans.

La dépense étant estimée à 1 097 200 F TTC, le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Député-Maire à signer le marché à intervenir ainsi que le (ou les) avenant(s) permettant l'exécution complète de la prestation, y compris les commandes supplémentaires, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Monsieur NACHIN qui va nous rappeler qu'on peut proposer l'utilisation du papier recyclé.

M. NACHIN : Bien sûr !

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je devine même ce que vous allez nous dire.

M. NACHIN : Mais c'est prévu ?

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je ne sais pas.

M. RUEFF : En principe ce sera du papier recyclé à 100 % et en plus de cela, l'imprimeur nous a parlé d'une encre spéciale sans huile donc qui sera encore moins polluante que celle utilisée auparavant. Quant au prix, il diminue parce que c'est une entreprise avec des installations beaucoup plus modernes, donc beaucoup plus performantes qui nous permet d'avoir un journal de qualité à un prix inférieur.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Il reste à souhaiter simplement que le contenu ne soit pas trop polluant. A vous de voir !

Mme KUNSTLER : J'en profite simplement pour dire que les grandes villes de Franche-Comté, dans le cadre de l'ASCOMADE, ont décidé conjointement avec la Région, d'aider toutes les collectivités à utiliser au maximum du papier recyclé et en particulier vont lancer une formation pour l'ensemble du personnel d'imprimerie pour l'utilisation du papier recyclé dans les imprimeries des collectivités, des différentes administrations, de la Région, de la DDE dans l'année 1992.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Merci de ces informations. M. NACHIN est ravi, nous aussi.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la proposition qui lui est soumise.